



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR
L'ORGANISATION PAR L'ECOLE
DES PARENTS ET DES
EDUCATEURS D'ILE-DE-FRANCE
DE 3 CONFERENCES-DEBATS**

**DÉCISION N° DM-20-211
EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP ;

CONSIDÉRANT la proposition de « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » représentée par Monsieur Hervé GERARD, Directeur du service formation, dont le siège social est situé au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'organiser pour le compte de la ville de Vincennes, trois conférences-débats, le jeudi 8 octobre, le jeudi 19 novembre et le jeudi 10 décembre 2020 pour une dépense totale de 1 500 euros net de taxes (mille cinq cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention simplifiée pour l'organisation par « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France » de trois conférences-débats, le jeudi 8 octobre « Intimité / consentement : entre l'intimité de l'enfant, la découverte du corps et de son consentement », le jeudi 19 novembre « Harcèlement et violence à l'école : repérer et agir » et le jeudi 10 décembre 2020 « Réseaux sociaux et internet : quelles ressources, quels dangers ? », pour une dépense totale de 1 500 euros net de taxes (mille cinq cent euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie
participative et de la santé,

Signé

Josy TOP